

VILLE DE NEUILLY-SUR-MARNE

Secrétariat Général

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. 48 de la loi du 5 avril 1884)
Le Conseil Municipal se réunira en séance
Le 15 septembre 2026 à 19h00
En salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

La séance sera également retransmise via les réseaux sociaux et site de la ville (art. L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales).

- 1°) Informations générales
- 2°) Mise à jour du Schéma Directeur Cyclable de Neuilly-sur-Marne
- 3°) Convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine
- 4°) Lutte contre l'ivresse sur la voie publique
- 5°) Convention de partenariat – Fonds de solidarité logement - 2025
- 6°) Avenant 1 à la convention avec le Programme de Réussite Educative
- 7°) Avenant CAF à la convention Relais Petite Enfance – Bonus territoire convention territoriale globale (CTG) 2026-2028
- 8°) Convention d'occupation temporaire avec l'EPS Ville-Evrard
- 9°) Protocole transactionnel relatif à des parcelles situées sur la ZAC de Maison Blanche
- 10°) Protocole transactionnel concernant la réparation de la patinoire municipale
- 11°) Approbation du principe du recours à une concession de service public pour la gestion du mobilier urbain
- 12°) Modification du règlement intérieur du conservatoire
- 13°) Modification du règlement intérieur du centre équestre
- 14°) Admission en non-valeur – Budget Ville – Exercice 2026
- 15°) Décisions modificatives - Budgets Ville, Port de plaisance, Cité artisanale, Camping Corse – Exercice 2026
- 16°) Provisions pour dépréciations de créances – 2026
- 17°) Rapport annuel du conseil d'administration de la SEMINOC – 2025
- 18°) Personnel Communal – Création de postes - Modification du tableau des effectifs
- 19°) Décisions prises en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 20°) Questions diverses

LE MAIRE,
Signé ZARTOSHJI BAKHTIARI

